

Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Isère
12 place de Verdun
CS 71046
38021 GRENOBLE CEDEX 1

Grenoble, le 13 octobre 2020

Réf.: 10150 /MJ/EB/FO/n°83

Objet : La Tronche – brûlages récurrents de déchets – dépôt de plainte

Monsieur le Préfet,

France Nature Environnement (FNE) Isère, est une association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement. Notre objet statutaire est la protection de la nature et de l'environnement sur l'ensemble du département de l'Isère.

Dans le cadre de la poursuite de notre action nous portons une attention toute particulière à la lutte contre toutes les formes de pollution.

Aussi, nous nous permettons de vous signaler des brûlages réguliers de déchets sur la partie sud-est du territoire de la commune de La Tronche, à proximité du site Athanor (voir en annexe). Malgré nos différentes démarches auprès de la Mairie de La Tronche, ces brûlages se poursuivent.

Ces pratiques sont totalement inacceptables sur un territoire fortement marqué par la pollution atmosphérique et vont frontalement à l'encontre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la région grenobloise. Convient-il de rappeler que l'agglomération grenobloise figure parmi les 9 zones en France où les valeurs limites de pollution sont dépassées en 2019 (*Conseil d'Etat, 10 juill. 2020, n° 428409*), pour enfin obtenir le simple respect de la réglementation ?

Face à l'indifférence générale, FNE Isère a décidé d'agir en portant plainte auprès du Procureur de la République (copie de notre plainte en annexe).

Ces brûlages nous ont été signalés via notre interface « Sentinelles de la nature » (<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/10150/>). Aussi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous tenir informés, afin que nous puissions indiquer au public les démarches engagées pour mettre fin à ces agissements.

Assurés de l'attention et de l'intérêt que vous voudrez bien appliquer à la présente démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à notre respectueuse considération.

Francis ODIER
Président de FNE Isère





Copie à :

- Mairie de La Tronche
- Grenoble-Alpes Métropole
- Service environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe : Dépôt de plainte de FNE Isère en date du 13 octobre 2020